UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Université de Toulouse

Adoption du budget rectificatif n° 2 – SIMPPS - exercice 2015.

Conseil d'administration du 21 septembre 2015

Délibération 2015/09/CA-118

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le budget rectificatif suivant :

SIMPPS :

- **BR de transfert d'investissement vers le fonctionnement** **60 000 €**

Toulouse, le 21 septembre 2015
Le Président

UNIVERSITE PAUL SABATIER

Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30 Nombre de membres présents ou représentés : 26	Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr